

RÉSOLUTION N° 465

ÉTATS FINANCIERS DE L'IICA POUR 2006
ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.499(07), « États financiers de l'Institut pour 2006 et rapport des commissaires aux comptes »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4 (d) du Règlement du Comité exécutif établit qu'il incombe à cet organe de direction de l'IICA d'examiner les états financiers de l'Institut et de faire rapport à leur sujet au Conseil interaméricain de l'Agriculture ;

Que les commissaires aux comptes font foi de la bonne gestion des ressources financières de l'organisation pendant l'exercice 2006 et que l'administration de l'IICA a été conforme aux dispositions des règlements de l'Institut;

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans son treizième rapport annuel, établit qu'il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA pour l'année 2006 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l'IICA et aux règles de vérification généralement acceptées,

DÉCIDE :

D'approuver les états financiers de l'Institut pour l'année 2006 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes.